



Note conceptuelle Forum UE-ONG sur les droits de l'homme 2022

Mettre fin à l'impunité: le chemin vers la responsabilité et la justice

Les droits de l'homme dans les situations de crise et de conflit

Coorganisateur: Service européen pour l'action extérieure (SEAE), Commission européenne (DG INTPA), Réseau des droits de l'homme et de la démocratie (HRDN)

Dates: 14-15 décembre

Finalité:

La guerre actuellement menée contre l'Ukraine et la reprise de Kaboul par les talibans l'année dernière illustrent une nouvelle fois la manière dont les droits de l'homme internationaux et le droit international humanitaire sont bafoués dans les situations de conflit et de crise. Ces événements soulignent l'importance de soutenir les organisations de la société civile (OSC) dans leurs efforts de consolidation de la paix et de prévention des conflits, dans leurs actions visant à protéger les droits de l'homme, à soutenir les victimes, à documenter les violations et à collecter des preuves. Il est essentiel de reconnaître le rôle critique joué par la société civile dans la protection des communautés et des institutions démocratiques en dénonçant les violations graves des droits de l'homme et les abus, les violations du droit international humanitaire et les crimes internationaux (ci-après désignés sous le terme de «violations graves des droits de l'homme et principaux crimes internationaux») et en demandant justice ainsi que l'établissement des responsabilités. En raison de la nature de leur travail, les OSC et les défenseurs des droits humains (DDH) peuvent devenir les cibles principales des acteurs étatiques et non étatiques dans leur lutte pour l'établissement des responsabilités et la justice. Les OSC et les DDH qui travaillent dans des situations de conflit et de crise ont certains besoins en matière de protection auxquels l'UE pourrait notamment répondre par le biais de ses mécanismes de protection. La contribution des DDH et des OSC est essentielle pour garantir un soutien concret aux victimes, l'obligation de rendre des comptes pour les crimes commis, la réparation pour les victimes, et pour empêcher la répétition des crimes.

Des politiques publiques appropriées et efficaces devraient être mises en place afin de protéger la société civile et les défenseurs des droits humains, y compris les femmes défenseuses des droits de l'homme, dans les situations de conflit et d'après conflit, comme l'a établi la [résolution des Nations unies sur les DDH dans les situations de conflit et d'après conflit](#) adoptée lors de la 49e session du Conseil des droits de l'homme.

Le rôle joué par les femmes défenseuses des droits de l'homme, les artisanes de la paix et les jeunes dans la prévention, la médiation et la résolution des conflits est indispensable pour parvenir à une paix durable et efficace à long terme. Le forum UE-ONG de cette année permettra d'aborder ces questions et de trouver des solutions, y compris sur le rôle que l'UE peut jouer pour garantir l'obligation de rendre des comptes et améliorer l'accès à la justice et la protection des DDH.

En outre, alors que 2022 marque le 20e anniversaire de l'entrée en vigueur du Statut de Rome, le forum UE-ONG de cette année permet de réfléchir à la manière dont l'UE, ses États membres et la société civile peuvent contribuer à renforcer le rôle de la justice pénale internationale et d'autres mécanismes d'établissement des responsabilités.

Objectifs

- Identifier comment l'UE peut protéger de manière significative les OSC et les DDH et leur donner des moyens conséquents dans les zones de conflit et de crise, en soutenant leur rôle dans la prévention des violations, en luttant contre l'impunité pour les violations graves des droits de l'homme et des principaux crimes internationaux, et en favorisant l'accès des victimes à la justice et aux réparations.
- Donner de la visibilité aux droits de l'homme dans les zones de conflit et de crise comme l'Ukraine, la Syrie, la Libye, le Yémen, la Corne de l'Afrique, le Sahel, l'Afghanistan, le Myanmar, la RDC, le Soudan du Sud et la Palestine¹, entre autres. Les OSC de ces régions ne disposent pas toujours d'un accès aux principales plateformes publiques.
- Encourager des partenariats entre les OSC, l'UE et ses États membres, l'ONU, et d'autres mécanismes et entités afin de réduire l'espace d'impunité dans le monde et renforcer la justice pénale nationale et internationale ainsi que les mécanismes et processus de justice transitionnelle.
- Formuler des recommandations afin d'intégrer dans les politiques et les programmes de l'UE le soutien concret et la justice pour les victimes, l'obligation de rendre des comptes et la prévention des crimes.
- Déterminer comment l'UE peut apporter des réponses sensibles à la dimension de genre aux crises humanitaires et aux conflits en privilégiant le soutien global et concret aux

¹ Cette désignation ne saurait être interprétée comme une reconnaissance d'un État de Palestine et est sans préjudice de la position de chaque État membre sur cette question

survivants de violences et de violations reproductives, sexistes et sexuelles en temps de conflit, et en favorisant leur accès à la justice.

Structure: Les trois principaux piliers de discussion

Pilier I: Empêcher l'impunité – garantir l'obligation de rendre des comptes et la justice

Dans le cadre de ce pilier, les participants débattront du rôle clé joué par les systèmes de justice formels et informels au niveau national dans la prévention de l'impunité, en ce qui concerne les violations graves des droits de l'homme et les principaux crimes internationaux, les violations du droit international humanitaire, les conflits violents et la répression autoritaire. Des discussions permettront d'examiner la valeur de la justice et de l'établissement des responsabilités en tant qu'éléments indissociables de la paix et du développement durables. Le débat portera sur les obstacles spécifiques de l'accès à la justice pour les groupes marginalisés et sur les types spécifiques de violations comme les violences sexuelles, sexistes et reproductives ainsi que les violations relatives à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation (SDSP).

Ce pilier s'intéressera également au lien entre la justice, les politiques publiques et la participation de la société afin d'empêcher les violations graves des droits de l'homme et les principaux crimes internationaux.

Aspects clés à discuter:

- La promotion de l'État de droit afin de s'attaquer aux causes profondes des conflits, en renforçant les **systèmes judiciaires nationaux**, en encourageant une administration juste et efficace de la justice et en favorisant les recours pour des violations antérieures. Le rôle de l'UE dans la promotion d'une justice fondée sur les droits de l'homme et sensible à la dimension de genre dans le monde, en tenant compte du principe de «ne pas nuire» et de la sensibilité aux conflits.
- La justice transitionnelle contribue à la prévention en agissant globalement sur les causes et les conséquences des violations graves des droits de l'homme, des abus et des injustices systémiques. Elle entend non seulement mettre fin à l'impunité, mais aussi offrir une reconnaissance et une réparation aux victimes; favoriser la confiance; renforcer l'État de droit; et contribuer à la réconciliation. Les défis communs liés à la prévention et la nécessité de transformer la société.
- Le rôle des OSC, des groupes de victimes, des DDH, des médias et des réseaux sociaux dans le développement et la promotion de systèmes judiciaires efficaces, de l'accès à la justice et de différentes initiatives de réconciliation afin d'empêcher l'impunité et de garantir l'obligation de rendre des comptes.

Pilier II: Les acteurs de la société civile dans les situations de crise et de conflit

Ces sessions aborderont les contextes de conflit et de crise ainsi que les injustices vécues par les victimes de violations graves des droits de l'homme et de principaux crimes internationaux. Les discussions porteront également sur la manière de prévenir et de lutter contre les mesures prises par des acteurs étatiques et non étatiques visant à délégitimer, criminaliser ou lancer des campagnes de dénigrement qui ciblent les militants pour la justice et les défenseurs des droits de l'homme dans des contextes de conflit et de crise. Cette urgence est particulièrement importante en Ukraine, en Syrie, au Yémen, au Myanmar, en RDC et en Éthiopie, par exemple.

Aspects clés à discuter:

- Comment aider les OSC et les DDH à militer pour la justice et à récolter des données sur des violations en vue de leur éventuelle utilisation dans différents processus de plaidoyer, de justice et d'établissement des responsabilités, que ce soit en apportant leur soutien aux enquêtes, aux réparations, à la recherche de la vérité, au processus de vérité, ou dans des processus de reconstruction et de ré-institutionnalisation à mettre en œuvre au niveau national ou international, en tenant compte de la dimension de genre afin de respecter les droits des victimes, renforcer l'État de droit, et contribuer à une résolution pacifique et à la consolidation de la paix.
- Des mesures globales visant à protéger et soutenir les DDH et les OSC (y compris les survivants et les familles des victimes) dans les situations de conflit, ainsi que les garanties nécessaires à la poursuite efficace de leur travail, l'aide psychosociale et la lutte contre les discours qui visent à délégitimer leur travail.
- Comment les États peuvent et devraient privilégier le développement de politiques publiques appropriées et efficaces en vue de protéger les DDH dans les situations de conflit et d'après conflit, et le rôle de l'UE dans la promotion de ce genre de législation et de politiques. La prévention doit comprendre des mesures destinées à renforcer la société civile et accroître son autonomie, notamment en abrogeant des lois qui limitent l'espace consacré à la société civile, en établissant des plateformes, des coalitions ou des réseaux, en créant des forums et en instaurant un climat propice.
- L'identification d'une approche spécifique axée sur les victimes qui intègre un soutien concret aux victimes LGBTI de violence et de violations de leurs droits dans leur pays ou en exil, et ce, sous des angles particuliers comme les violences sexuelles, sexistes et reproductives et les violations des droits dans des situations de conflit et de crise; le rôle des jeunes militants qui contribuent à garantir l'obligation de rendre des comptes et qui luttent contre l'impunité.

Pilier III: Mécanismes internationaux d'établissement des responsabilités

L'éventail de mécanismes internationaux d'établissement des responsabilités comprend la Cour pénale internationale, le pilier judiciaire du système du Statut de Rome. En ce qui concerne la responsabilité des États pour les crimes internationaux, il peut également comprendre la Cour internationale de justice et les systèmes régionaux des droits de l'homme en Europe, en Amérique latine et en Afrique. Des tribunaux spécialisés, des mécanismes hybrides et des cours de justice, ainsi que le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) jouent également un rôle clé dans la défense de l'État de droit et l'obligation de rendre des comptes pour les violations des droits de l'homme et les abus, ainsi que les violations du droit international humanitaire et les crimes internationaux. Le HCDH soutient notamment le travail des mécanismes de défense des droits de l'homme des Nations unies, y compris les organes conventionnels établis pour contrôler le respect par les États parties des principaux traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme et d'autres mécanismes destinés à établir la vérité ou à contribuer aux processus de responsabilité pénale individuelle, comme les commissions d'enquête, les missions exploratoires et tout autre mécanisme d'enquête et de surveillance établi par le Conseil des droits de l'homme.

Toutefois, des défis liés aux ressources financières à long terme et à la volonté politique de soutenir une justice impartiale et indépendante doivent encore être surmontés. Ils peuvent mener à des perceptions de sélectivité dans le fonctionnement de la justice qui nuisent à la crédibilité du système judiciaire international.

Ce pilier permettra d'examiner les mécanismes d'établissement des responsabilités existants et d'identifier des solutions pour faciliter leur travail, en garantissant notamment un accès équitable au droit, et recourra pour ce faire aux meilleures pratiques et à des approches innovantes en matière de responsabilité.

Aspects clés à discuter:

- Comment soutenir les différents mécanismes d'établissement des responsabilités, de la CPI et du HCDH, comme le MIII pour la Syrie, le MEI pour le Myanmar et les commissions d'enquête.
- L'échange d'expériences entre les OSC et les acteurs de l'UE travaillant dans des situations faisant l'objet d'une enquête ou d'un examen préliminaire devant la CPI (actuellement 20 situations dans 17 pays).
- Le rôle des OSC et de l'UE qui contribuent à ces mécanismes par le suivi et la collecte d'informations, les litiges, le plaidoyer, et qui garantissent un soutien financier et politique pour l'égalité de l'accès au droit et la protection des DDH.
- Des approches en faveur d'une **compétence universelle et des expériences acquises par les États membres de l'UE.**

- L'échange des meilleures pratiques, des enseignements tirés et des défis, de différentes régions (Guatemala, République centrafricaine, Soudan du Sud, Palestine et autres contextes).

Participants:

La liste complète des participants et des panélistes doit être approuvée par les coorganisateur (avec l'aide des délégations de l'UE). Près de 200 participants, parmi lesquels, en plus des représentants de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme notamment issus de zones de conflit et de crise: le haut représentant/vice-président, la Commissaire Jutta Urpilainen, le RSUE pour les droits de l'homme, des membres du HRDN, des parlementaires européens, des représentants des États membres, des experts de l'ONU (par ex. des rapporteurs spéciaux des Nations unies et des membres du mécanisme de responsabilité), des représentants de la CPI, des autorités nationales, et l'architecture universelle/régionale des droits de l'homme.

La plateforme de l'événement sera régulièrement mise à jour sur: <https://www.eu-ngoforum2022.eu/>

Documents de référence

15e forum UE – ONG: Responsabilité Bruxelles 5-6 décembre 2013

Note conceptuelle: <http://www.15th-ngo-forum.igo.sk/downloads/Agenda%2015th%20EUNGO%20Forum.pdf>

Programme: [http://www.15th-ngo-forum.igo.sk/downloads/Concept%20Note%20FORUM%20\(A+B%20sections\).pdf](http://www.15th-ngo-forum.igo.sk/downloads/Concept%20Note%20FORUM%20(A+B%20sections).pdf)